# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le jeudi 15 avril 2021, se tient à 11 h 45, via conférence web, une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, madame France Bisson et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron, Jeannot Lachance et Denis Lalumière participent à la rencontre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance extraordinaire s'est tenue à huis clos. Un enregistrement des discussions a été publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, est absente.

1.0

## QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance. Les maires se présentent à tour de rôle.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation a été notifié tel que requis par ledit Code, aux membres qui ne sont pas présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

### **C.A. 2021-58**

## **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT COMITÉ ADMINISTRATIF ORDRE DU JOUR DU 15 AVRIL 2021

| 1. | QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE   |
|----|--|
| 2. | ORDRE DU JOUR  |
| 3. | PROJET DE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS<br>STRUCTURANTS 2020-2024 – FRR VOLET 2 |
| 4. | PROJET DE POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 – FRR VOLET 2           |
| 5. | RECOMMANDATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONFORMITÉ                           |

| 6. | VARIA                |
|----|----------------------|
| 7. | PÉRIODE DE QUESTIONS |
| 8. | LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE |

### 3.0

PROJET DE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2020-2024 – FRR VOLET 2

Une lecture de la résolution est faite.

### C.A. 2021-59

# <u>RECOMMANDATION D'ADOPTION - PROJET DE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS 2020-2024 - FRR VOLET 2</u>

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé, le 31 mars 2020, une entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC pour les années 2020 - 2024;

ATTENDU QUE ladite entente stipule que la MRC a l'obligation d'élaborer une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer ses milieux de vie;

ATTENDU QU'un projet de Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC du Granit a été élaboré en collaboration avec le comité administratif de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2024 – FRR Volet 2.

QUE la présente politique, une fois adoptée, soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, tel que prévu à l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la présente politique, une fois adoptée, soit transmise à la Société de développement économique du Granit afin que l'équipe prenne connaissance de son contenu et s'assure du respect de son application et de sa mise en oeuvre.

QUE la présente politique, une fois adoptée, soit disponible sur le site Internet de la MRC du Granit, et ce, tel que prévu à l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

PROJET DE POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 – FRR VOLET 2

Une lecture de la résolution est faite.

# <u>C.A. 2021-60</u>

# <u>RECOMMANDATION D'ADOPTION - PROJET DE POLITIQUE DE PROJETS MUNICIPAUX ET MRC 2020-2024 - FRR VOLET 2</u>

ATTENDU QUE le comité administratif a élaboré une Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – FRR Volet 2 découlant de la Politique de soutien aux projets structurants 2020-2024 – FRR Volet 2;

ATTENDU QUE la présente Politique sera applicable en regard des sommes reçues du FRR-Volet 2 dont une partie sont attribuées à l'enveloppe « Projet municipal » totalisant 1 500 000 \$ sur 5 ans, soit 2020-2024;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé au conseil des maires, par sa résolution C.A. 2021-52, d'adopter la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – FRR Volet 2 dans le cadre du Fonds des régions et ruralité;

ATTENDU QUE cette dernière a été modifiée suite à des recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les modifications ont été présentées aux membres du comité administratif de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC recommande au conseil des maires de la MRC du Granit de procéder à l'adoption de la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – Volet 2.

QUE la présente résolution abroge la résolution C.A. 2021-52 adoptée par le comité administratif le 12 avril 2021.

QUE la présente politique, une fois adoptée, soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, tel que prévu à l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la présente politique, une fois adoptée, soit transmise à la Société de développement économique du Granit afin que l'équipe prenne connaissance de son rôle d'accompagnement des municipalités dans le cadre des projets municipaux.

QUE la présente politique, une fois adoptée, soit disponible sur le site Internet de la MRC du Granit, et ce, tel que prévu à l'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0

RECOMMANDATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONFORMITÉ

## **C.A. 2021-61**

# RECOMMANDATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONFORMITÉ – FRR VOLET 2, PROJETS MUNICIPAUX ET MRC

ATTENDU QUE la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – Volet 2 de la MRC du Granit prévoit que les projets afférents qui seront déposés seront analysés par un Comité de conformité;

ATTENDU QUE ladite Politique prévoit que le Comité de conformité soit formé de : la direction générale de la MRC, la direction de la SDEG, le préfet, 1 administrateur non-élu du conseil d'administration de la SDEG et 1 maire du comité administratif de la MRC et 1 maire-substitut du comité administratif de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC recommande au conseil des maires de la MRC du Granit d'approuver la composition du Comité de conformité de la Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 – Volet 2 de la MRC du Granit.

QUE le comité administratif de la MRC recommande au conseil des maires de la MRC du Granit que les membres du comité administratif composant le Comité de conformité soient : madame France Bisson, maire du comité administratif ainsi que monsieur Gaby Gendron à titre de maire-substitut du comité administratif.

QUE le comité administratif de la MRC recommande au conseil des maires de la MRC du Granit que sa résolution approuvant la composition du Comité de conformité soit envoyée au conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit pour nomination d'un de ses membres non-élu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

7.0

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, et ce, dans le cadre des mesures de la pandémie à Covid-19, aucune question n'est posée.

Cependant, le site Internet de la MRC informe les citoyens que considérant le contexte de la Covid, s'ils ont des questions, ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel <u>secretariat@mrcgranit.qc.ca</u> de la MRC. Aucune question n'a été adressée à la MRC.

8.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### C.A. 2021-62

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance extraordinaire du comité administratif du 15 avril 2021 soit levée, il est 11 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau Préfet

Sonia Cloutier Secrétaire-trésorière Directrice générale